



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une session ordinaire du Conseil municipal le **14 juillet 2015 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

#2015-00010 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de lotissement 600, tableau de l'article 43, tel qu'amendé :
La demande vise plusieurs **lots projetés** qui ne respectent pas le frontage et la superficie minimum prescrits par ledit règlement;

- 5 703 909 : Frontage de 58.61 mètres au lieu de 60 mètres;
- 5 703 910 : Frontage de 50.19 mètres au lieu de 60 mètres et superficie de 3093 mètres carrés au lieu de 4000 mètres carrés;
- 5 703 911 : Superficie de 3074.9 mètres carrés au lieu de 4000 mètres carrés;
- 5 703 912 : Frontage de 58.63 mètres au lieu de 60 mètres;
- 5 703 913 : Frontage de 58.63 mètres au lieu de 60 mètres.

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire, préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, dossier 15325, minute 1931, en date du 27 avril 2015.

Identification du site concerné : Matricule : 5967-97-3706
Cadastre : 5 412 207
Adresse : rue de l'Épée

#2015-00013 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 601, article 140, tel qu'amendé :
Réduire la marge latérale ouest du garage isolé à 1,90 mètres au lieu du minimum de 2,00 mètres prescrit par le règlement de zonage 601, tel qu'amendé le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, dossier 85736-S-1, minute 2702, en date du 23 avril 2015.

Identification du site concerné : Matricule : 5468-70-8985
Cadastre : 2 401 191
Adresse : 115, rue des Pensées

#2015-00014 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 601, tel qu'amendé :
Réduire la marge latérale droite du bâtiment principal à 3,50 mètres au lieu du minimum de 5,00 mètres prescrit par le règlement de zonage 601, tel qu'amendé afin de permettre la fermeture des escaliers donnant accès au sous-sol, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par François Legault, arpenteur-géomètre, dossier 5156, minute 9664, en date du 4 juin 2015.

Identification du site concerné : Matricule : 5769-70-3813
Cadastre : 1 670 547
Adresse : 130, rue Rose-Morin

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca